COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 13 mai 2019 **n°13** **page 1/2**

EXTRAIT:

GRAND CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (19) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (5) :
Mme LAVRARD donne pouvoir à M.ABELIN
M.MEUNIER donne pouvoir à Mme BOURAT
Mme BARREAU donne pouvoir à M.PICHON
M.PREHER donne pouvoir à Mme AZIHARI
Mme MOREAU donne pouvoir à P. PEROCHON

EXCUSES (1)
Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : M.BONNET

RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI

OBJET : Formation d'un groupement de commandes pour un marché de services portant sur l'exploitation des installations de chauffage - Autorisation de signature du marché

Le service commun développement durable propose aux communes intéressées un groupement de commandes pour l'exploitation des installations de chauffage de leurs bâtiments.

Pour ce faire, il convient d'établir une convention entre l'EPCI et l'ensemble des communes qui le souhaitent. Après appel d'offres, un contrat d'exploitation d'une durée de 3 ans, avec une année probatoire, sera établi au mois d'octobre 2019 et signé par chaque commune adhérente au groupement. Le coût total s'élève à 129 130,00 € TTC pour un an et 387 390,00 € TTC pour 3 ans selon le détail dans le tableau ci-dessous :

	Coût pour 1 an TTC	Coût pour 3 ans TTC
Angles sur Anglin	2 890,00 €	8 670,00 €
Antran	7 760,00 €	23 280,00 €
Grand Châtellerault	13 140,00 €	39 420,00 €
Colombiers	5 800,00 €	17 400,00 €
Dangé Saint Romain	25 770,00 €	77 310,00 €
Ingrandes sur Vienne	29 690,00 €	89 070,00 €
La Roche Posay	17 650,00 €	52 950,00 €
Leigné les bois	6 460,00 €	19 380,00 €
Pleumartin	8 420,00 €	25 260,00 €
Saint Remy sur Creuse	2 680,00 €	8 040,00 €
Vaux sur Vienne	1 780,00 €	5 340,00 €
Vouneuil sur Vienne	7 090,00 €	21 270,00 €
TOTAL	129 130,00 €	387 390,00 €

* * * **

VU l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

permettant au président de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché ;

VU les articles L 2113-6 et suivants du Code de la commande publique, relatifs aux groupements de commandes ;

VU l'article R 2124-2 du code de la commande publique relatif aux appels d'offres ;

VU l'article 3, alinéa II.2.3. des statuts de la Communauté d'Agglomération, relatif à la compétence en matière de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 22 avril 2014 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n° 4 du 23 avril 2018 relative à la création du service commun développement durable ;

CONSIDERANT qu'une consultation par appel d'offres ouvert est nécessaire pour procéder à l'attribution du contrat d'exploitation des installations de chauffage communautaires et communales,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de créer un groupement de commandes pour l'exploitation des installations de chauffage ;
- d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention, ci-annexée, du groupement de commandes et toutes pièces relatives à ce dossier;
- d'approuver la désignation de Grand Châtellerault comme coordonnateur du groupement de commandes;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché.

UNANIMITE

Certifié exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Publié au siège de Grand Châtellerault le 15/05/19

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER